



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

apprentis

Question écrite n° 112018

Texte de la question

M. Philippe Tourtelier souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question du développement de l'apprentissage, en particulier dans les métiers du bâtiment. Comme le déclarait M. Gérard Larcher aux Assises de l'apprentissage du 28 février 2006 : « Le développement de l'apprentissage est un axe de fond de la politique du Gouvernement » pour aider les entreprises aujourd'hui menacées par le manque de main-d'oeuvre qualifiée, notamment dans le bâtiment, et pour permettre aux jeunes sortant du système scolaire pas ou faiblement qualifiés, d'accéder rapidement à un emploi durable. Or depuis le mois de mai 2006, plusieurs dizaines de jeunes Bretons sortant de collège ou suivis par la mission locale ne peuvent intégrer un centre de formation par alternance (CFA), faute de place. De ce fait, ils ne peuvent obtenir un contrat d'apprentissage alors qu'ils ont choisi ce type de formation et qu'un maître d'apprentissage est prêt à les accueillir. Cette situation est surtout concentrée sur les métiers du bâtiment (CAP et BEP), qui sont devenus très attractifs pour les jeunes. De même, les lycées professionnels « bâtiment » connaissent le même engouement. Aussi, il lui demande ce qu'il compte faire pour remédier à cette situation très paradoxale et suscitant beaucoup d'incompréhension.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Tourtelier](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112018

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 2006, page 12630